

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
NITSAVIM

SAMEDI 15 SEPT. 2012

28 ELLOUL 5772

AVOT 5 & 6

ROCH HACHANA

LUNDI 17 & MARDI 18 SEPT. 2012

1^{ER} & 2 TICHRI 5773

46^e année

1

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Vers un monde nouveau

Se tenir au seuil de la nouvelle année, c'est comme être sur le point d'entrer dans un nouveau monde, poser les pieds sur une terre inconnue, plus en humble explorateur qu'en orgueilleux conquérant. C'est exactement ce que, une fois de plus, il nous est donné de vivre à présent. Aucune inquiétude, cependant, ne transparait. Nous laissons derrière nous une période qui, sans doute, a été chargée d'événements aux sens multiples pour chacun. Si des aspects négatifs ont pu y exister, voici que le passage du temps les efface. Seuls le bien, le positif subsistent éternellement.

La double journée de Roch Hachana est donc véritablement éloignée de la seule célébration d'un «jour de l'an» dans sa version juive. Elle est littéralement une découverte. Et le Choffar, la sonnerie si simple et si profonde à la fois de la corne de bélier, en est l'incontournable point fort. Les commentateurs ont su l'exprimer qui décrivent ces jours comme le moment où «descend dans le monde une lumière qui n'y était jamais venue depuis la création.» C'est dire que, d'année en année, le monde qui se révèle à nous en cet instant n'est plus le même. Il est por-

teur d'un sens et d'une puissance essentiellement différents. C'est dire aussi qu'il s'élève alors à un niveau auquel il n'était jamais parvenu jusque là et que, par conséquent, il nous appartient de vivre et d'accompagner cette élévation. Certes, à l'orée de l'année nouvelle, le défi qui s'offre à nous est donc bien grand et la perspective vertigineuse. Mais le moyen de l'affronter nous est donné de «la main pleine, ouverte, sainte et large» de D.ieu. Car c'est bien Lui que nous appelons, comme des enfants appellent leur Père, lorsque le cri du Choffar retentit dans la synagogue. «La Mitsva du jour, c'est le Choffar» enseigne le Talmud. Ce commandement est bien au cœur du jour. C'est notre essence qu'il exprime et la vie qu'il suscite et affirme. Il faut savoir l'entendre, le ressentir. C'est ainsi que Roch Hachana est finalement notre grand rendez-vous : avec D.ieu, avec nous-mêmes, avec la création tout entière. Nous savons alors que cette année sera celle de toutes les bénédictions pour chacun, qu'elle sera le couronnement de tous nos bonheurs et de toutes nos espérances par la Délivrance que le Messie apportera au monde.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Roch Hachana : une sonnerie en trois dimensions

C'est un commandement positif de la Torah d'écouter la sonnerie du Choffar à Roch Hachana, comme il est statué : «ce sera un jour de sonnerie du cor pour vous» (Michné Torah, Lois du Choffar, 1 :1).

Bien que la sonnerie du Choffar à Roch Hachana soit un décret de la Torah, elle y fait également allusion. Elle dit : «Réveillez-vous, dormeurs, de votre sommeil, et assoupis, levez-vous de votre assoupissement ; cherchez dans vos actes et revenez par la Techouva...» (Ibid, Lois de Techouva 3 :4).

Dites devant Moi [des versets de] royauté, pour que vous Me couronniez sur vous... Comment ? Avec le Choffar (Talmud, Roch Hachana 16a).

Une Mitsva est un commandement, un décret divin. Le mot Mitsva signifie également «lien», car elle lie son observant terrestre à son Commandant céleste.

L'homme est, par définition, fini et mortel; D.ieu est infini, immortel et absolument au-delà de toute atteinte ou de toute définition. Aussi, rien qui soit généré par l'humain ne peut-il se relier à D.ieu. La possibilité d'une relation ne peut venir que de l'autre direction : quand D.ieu Qui transcende toute définition (y compris les catégories de «fini» et «d'infini») choisit de Se relier à l'homme et de per-

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat NITSAVIM

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 19h 48 • Sortie 20h 52

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

| | | | | | |
|----------|-------|-------------|-------|------------|-------|
| Bordeaux | 19.58 | Lyon | 19.36 | Nantes | 20.02 |
| Grenoble | 19.33 | Marseille | 19.33 | Nice | 19.26 |
| Lille | 19.46 | Montpellier | 19.40 | Strasbourg | 19.26 |
| | | Nancy | 19.33 | Toulouse | 19.49 |

à partir du dimanche 9 sept. 2012

Heure limite du Chema : 10h33 Pose des Téléphones : 6h15

Horaires d'entrée et sortie de ROCH HACHANA

PARIS — ILE DE FRANCE

1^{er} soir* Dimanche 16/09 : 19h43 • 2^e soir** Lundi 17/09: (après) 20h47
Sortie de la fête : 20h 45

Horaires d'entrée de la fête en PROVINCE

| | | | | | | | | |
|----------|-----------------------|--------------------------------|-------------|-----------------------|--------------------------------|------------|-----------------------|--------------------------------|
| | 1 ^{er} soir* | 2 ^e soir** après | | 1 ^{er} soir* | 2 ^e soir** après | | 1 ^{er} soir* | 2 ^e soir** après |
| Bordeaux | 19.52 | 20.54 | Lyon | 19.31 | 20.33 | Nantes | 19.57 | 21.01 |
| Grenoble | 19.27 | 20.29 | Marseille | 19.28 | 20.29 | Nice | 19.20 | 20.21 |
| Lille | 19.40 | 20.48 | Montpellier | 19.34 | 20.35 | Strasbourg | 19.21 | 20.26 |
| | | | Nancy | 19.27 | 20.33 | Toulouse | 19.44 | 20.45 |

* Si vous allumez après le coucher du soleil, faites-le uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

** N'allumez pas avant l'heure indiquée. Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante.

Jeûne de Guedalya : mercredi 19 sept. début : 5h 57 Fin: 20h 34



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr

www.loubavitch.fr

Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique -
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

mettre à l'homme de se relier à Lui. En nous commandant les Mitsvot, D.ieu permet à certains actes matériels de constituer l'accomplissement de Sa volonté. En accomplissant ces actes, nos corps et nos âmes deviennent les instruments de la volonté supérieure et l'homme peut alors toucher le Divin.

Le retour

Les Mitsvot créent une relation entre l'homme et D.ieu. Mais D.ieu nous donne également un moyen de nous lier à Lui encore plus profond: la Techouva.

La Techouva est communément traduite par «repentance», mais le mot signifie en fait «retour». La Techouva est le remède prescrit par D.ieu pour celui qui a violé une Mitsva et inclut trois étapes fondamentales : la cessation de la transgression, la réalisation et la confession, et la résolution de ne plus jamais transgresser. Par une bonne Techouva, la transgression est pardonnée et la tache infligée sur l'âme du transgresseur effacée. La Techouva a même le don de «transformer les péchés en vertus» et élève le Baal Techouva (pénitent) à un niveau que «même le juste parfait ne peut atteindre».

Le fait que la Techouva puisse rectifier une violation d'une Mitsva signifie qu'elle va au-delà des paramètres du lien créé entre l'homme et D.ieu par les Mitsvot. De la perspective des Mitsvot, l'homme se lie à D.ieu en accomplissant Sa volonté. Une violation de la volonté divine obtient l'effet opposé : non seulement il n'est plus lié mais il s'est encore plus distancé de D.ieu. Dans ce contexte, une transgression restera toujours un événement négatif. Il peut être absous par la punition ou même être pardonné par D.ieu dans Sa grande miséricorde ; le lien peut être rétabli par un nouvel engagement à l'accomplissement des Mitsvot.

Cependant, la Techouva redéfinit le passé, transformant la transgression qui était une rupture dans la relation en un agent de relation encore plus profonde. Quand un individu regrette ses péchés et souffre de s'être déconnecté de D.ieu, sa douleur se traduit en une aspiration à D.ieu plus intense que tout ce que peut ressentir le juste parfait.

La Mitsva et l'allusion

C'est ici que réside la signification des deux passages du Michné Torah de Maïmonide cité ci-dessus.

Dans le premier passage, qui est la loi qui ouvre la section des Lois du Choffar, Maïmonide définit la sonnerie du Choffar à Roch Hachana comme une Mitsva, un commandement divin. Il ne donne aucune raison à cette Mitsva.

Mais la sonnerie du Choffar est plus qu'une Mitsva. Le son de cet instrument, celui d'un enfant sanglotant à la recherche de son père qu'il a abandonné, réveille nos cœurs à un retour vers D.ieu et restaure et intensifie la relation que nous avons endommagée à cause de nos transgressions. Comme l'écrit Maïmonide dans les Lois de la Techouva : «Bien que la sonnerie du Choffar à Roch Hachana soit un décret de la Torah, elle y fait

aussi allusion. Elle dit «réveillez-vous, dormeurs. Recherchez dans vos actes et retournez par la Techouva». Notez que Maïmonide parle du réveil par le Choffar à la Techouva comme d'une «allusion» plutôt que comme étant une «raison» ou une «fonction» du Choffar. Car l'élément du Choffar qui évoque la Techouva, bien plus spirituel que l'élément de la Mitsva, ne peut faire partie de la Mitsva. Au meilleur des cas, le Choffar ne peut qu'y faire allusion, tout comme une allusion laisse entendre que quelque chose réside en dessous de la signification apparente.

Le couronnement

Il existe un troisième sens à la sonnerie du Choffar touchant un niveau de relation entre l'homme et D.ieu qui va encore plus loin que ceux forgés par les Mitsvot et la Techouva. Un niveau si sublime qu'il ne trouve aucune expression dans la loi, ni comme composante d'une Mitsva ni même comme une «allusion». Le Choffar est également la sonnerie de la trompette du couronnement de D.ieu comme Roi de l'univers.

Roch Hachana est décrit comme «le jour [qui marque] «le commencement de Ton œuvre», un rappel du premier jour». En fait, Roch Hachana marque le sixième jour de la création, celui de la création de l'homme. Néanmoins, il est considéré comme «le commencement de Ton œuvre» et «le premier jour», puisque la réalisation du dessein divin dans la création commença avec les premiers actes du premier homme.

La création inclut des créatures qui sont «inférieures» (c'est-à-dire moins spirituelles) à l'être humain (animaux, objets inanimés) tout comme des créatures supérieures (âmes, anges, «mondes» ou réalités spirituelles). Mais l'homme est la seule créature qui possède le libre arbitre, un attribut qu'il ne partage qu'avec le Créateur. Ainsi, l'apparition de l'homme sur la surface de la terre introduisit-elle une nouvelle dynamique dans la création, une dynamique qui est «le commencement de Ton œuvre», le but, la fin et l'essence de la Création.

Dans la terminologie de la Cabbale et du 'Hassidisme, jusqu'au premier Roch Hachana, D.ieu était le «dirigeant» de l'univers, non son «roi». Un roi (Mélél'h, en hébreu) est celui que les sujets ont librement choisi pour se soumettre à sa souveraineté; un tyran qui dirige par la force n'est pas un roi mais un dirigeant (Mochel). Quand le premier homme ouvrit ses yeux, reconnut son Créateur et choisit de Le servir (comme cela est relaté dans le Zohar), D.ieu devint roi. Son but dans la création, fut qu'alors un monde, dans lequel Il a choisi de cacher presque entièrement Sa présence, choisisse, par sa propre volonté, de s'unir avec Lui.

Chaque année, à l'anniversaire du jour où notre premier ancêtre se soumit à la souveraineté divine, nous renouvelons le couronnement de D.ieu par les hommes comme roi de l'univers. Nous exprimons notre désir qu'Il règne sur nous, réitérons notre engagement à Le servir et célébrons.

Le Choffar retentit, un décret divin a été accompli, un lien établi.

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 9 septembre – 22 Elloul

Mitsva positive n° 68 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint concernant l'offrande du Grand Sanhedrin, lorsque, par erreur, il a pris une décision contraire à la tradition.

Mitsva positive n° 75 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné que toute femme atteinte de flux sanguin (hors ou au-delà de son isolement ordinaire), une fois qu'il a cessé, doit apporter un sacrifice comme suit: ...deux tourterelles ou deux jeunes colombes. C'est le sacrifice de la femme souffrant d'écoulement hors de sa période menstruelle. Elle n'obtient le pardon définitif qu'après ce sacrifice.

Mitsva positive n° 76 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné selon lequel chaque femme qui a enfanté apportera une offrande: un agneau d'une année comme holocauste et une jeune colombe ou une tourterelle comme expiatoire. Si elle est pauvre, elle offrira "deux tourterelles ou deux jeunes colombes", l'une pour l'holocauste, l'autre pour expiatoire. Pour elle aussi, le pardon n'est complet qu'après avoir apporté ces offrandes.

• Lundi 10 septembre – 23 Elloul

Mitsva positive n° 74 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné selon lequel tout homme guéri de son flux séminal apportera un sacrifice qui consiste en ceci: deux tourterelles ou deux jeunes colombes, l'une comme expiatoire, l'autre comme holocauste. C'est l'offrande de l'homme souffrant de flux séminal dont la purification n'est pas complète jusqu'à ce qu'il l'ait apportée.

Mitsva positive n° 77 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné qu'un lépreux guéri de sa lèpre doit apporter un sacrifice, composé de trois bêtes: un holocauste, un expiatoire et une offrande délictive, ainsi qu'une mesure d'huile. S'il est pauvre, il peut apporter un agneau comme délictif et deux pigeons ou deux jeunes colombes, l'une comme holocauste, l'autre comme sacrifice expiatoire. Le lépreux est le quatrième de ceux dont le pardon complet n'est accordé qu'après avoir apporté le sacrifice.

• Mardi 11 septembre – 24 Elloul

Mitsva négative n° 106 : C'est l'interdiction qui nous est faite de remplacer une bête consacrée par une autre. C'est ce qu'on appelle "Temoura".

Mitsva positive n° 87 : Il s'agit de l'obligation selon laquelle l'animal désigné pour remplacer un autre (destiné à être sacrifié) sera considéré comme sanctifié.

• Mercredi 12 septembre – 25 Elloul

Mitsva négative n° 107 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de changer la destination d'une offrande

(Suite page 4)

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 40.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440



Quand Rav Yossi Chazan était encore un étudiant de Yéchiva, il eut l'occasion inestimable de passer les fêtes de Tichri chez le Rabbi, en 1960. Comme on le sait, les 'Hassidim aiment à expliquer ainsi le verset : «Heureux le peuple qui connaît les sons du Chofar» : de là, on apprend qu'il faut écouter la sonnerie du Chofar par le Rabbi car lui connaît vraiment le sens profond de ces sonneries !

Cette année-là, le Rabbi parvint à sonner relativement facilement du Chofar. Cependant, pour la dernière sonnerie, il dut s'y reprendre à plusieurs fois. Il disposait de plusieurs Chofars : le noir, celui de Rabbi Chmouel (arrière-grand-père de son épouse), celui de son père Rabbi Lévi Its'hak et d'autres. Il essaya de sonner dans d'autres Chofars mais pendant vingt longues minutes, aucun son ne sortit d'aucun Chofar. Tous les fidèles étaient silencieux, attendaient respectueusement et... s'inquiétaient ! Quel décret planait-il sur le peuple juif ? Comment le Rabbi allait-il parvenir à l'annuler par la force de sa prière ? Cette année allait-elle être particulièrement difficile ?

Avant Roch Hachana, les Juifs du monde entier avaient envoyé au Rabbi leurs demandes pour être inscrits pour une bonne et douce année, matériellement et spirituellement. Toutes ces lettres se trouvaient maintenant réunies dans des sacs de papier marron disposés sur le pupitre de l'officiant. Au moment de prendre le Chofar, le Rabbi s'était approché, avait recouvert de son Talit (châle de

prière) tous ces sacs et on avait entendu ses sanglots. Dans ces instants solennels, le Rabbi pleurait pour tous les Juifs qui lui avaient exposé leurs problèmes : santé, travail, famille, sécurité, logement... La tension était à son comble et le silence le plus absolu ne faisait qu'ajouter à l'angoisse des 'Hassidim. Tous les yeux étaient tournés vers le Rabbi.

Trois fois de suite, le Rabbi étendit son Talit sur les sacs de lettres. La troisième fois, il releva la tête mais ne prit pas le Chofar : il fixa longuement le visage de quelques fidèles bien ciblés dirait-on. Non, il ne regarda pas toute l'assemblée – les milliers de Juifs rassemblés dans le 770 Eastern Parkway, une des plus grandes synagogues du monde – mais seulement quelques-uns d'entre eux. Puis il saisit le Chofar et la sonnerie se fit entendre, claire, distincte, triomphante.

Bien entendu, nous ne pouvons pas savoir ce qui se passait à ce moment-là dans les sphères supérieures mais voici ce que j'ai entendu par la suite : j'avais rencontré un 'Hassid, Rav Gourevitch, qui avait assisté à ce Roch Hachana et qui se tenait à cet instant à côté d'un jeune Américain qui se reconnaissait aisément par son gabarit impressionnant. Le Rabbi avait justement scruté longuement le visage de cet homme.

A la sortie de la fête, le Rabbi avait procédé comme à l'accoutumée à la *Havdala* suivie de *Kos Chel Bra'ha*, la distribution du vin de sa coupe à tous ceux qui défilaient devant lui durant de longues heures tout en chantant. Quand ce fut le tour de ce jeune Américain, il chuchota quelque chose à l'oreille du Rabbi. Le Rabbi posa sa main sur son oreille pour mieux entendre malgré les chants autour de lui, lui fit signe de répéter ses paroles, lui dit quelques mots et le jeune homme répondit.

Rav Gourevitch avait par la suite demandé à ce jeune homme une explication : il s'avéra qu'il était marié depuis quelques années

«Heureux le peuple qui connaît les sons du Chofar !»

mais n'avait pas d'enfants. Quand il était passé devant le Rabbi, il avait demandé (en anglais) une bénédiction pour avoir des enfants et le Rabbi avait répondu en anglais : «A condition que vous teniez votre promesse !»

- Une promesse ? De quelle promesse s'agissait-il ? avait-il demandé.

- De la promesse que vous avez faite au moment des sonneries du Chofar !

Immédiatement, il se souvint : quand le jeune américain avait assisté à la prière de Roch Hachana et avait perçu la difficulté de la sonnerie du Chofar, il s'était promis que, s'il lui naissait un enfant dans l'année, il l'amènerait écouter le Chofar du Rabbi l'année suivante !

Le Rabbi avait lu ses pensées !

L'année suivante, conclut Rav Gourevitch, j'ai revu ce jeune Américain au moment de *Kos Chel Bra'ha* de Roch Hachana : il tenait dans les bras son bébé à qui le Rabbi donna également un petit verre du «vin de la bénédiction».

L'«autre côté» n'avait pas voulu faire descendre des âmes ici-bas, mais le Rabbi l'avait vaincu par ses prières et ses sonneries : il avait regardé ceux qui avaient besoin d'une bénédiction particulière, leur avait donné la force de surmonter les obstacles et le Chofar avait résonné avec majesté.

Rav Shabtai Slavaticki
Kfar Chabad n°1468
Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Les Mitsvot du temps de Machia'h

Faisant référence à l'époque messianique, le Talmud (traité Nida 61b) enseigne : «Les Mitsvot seront annulées dans les temps futurs». Lorsqu'on sait que le texte de la Torah souligne, par ailleurs, l'éternité absolue des commandements, on ne peut que s'interroger sur le sens de cette phrase.

En fait, elle signifie que les Mitsvot, au niveau spirituel où elles existent aujourd'hui, seront comme «inexistantes» par rapport aux révélations infinies du temps de Machia'h. Aussi, l'effet spirituel qui découle de notre accomplissement actuel est, lui, infiniment supérieur à celui qui sera produit par ce même accomplissement aux temps messianiques.

(D'après *Hemché'h* 5672, vol.III, p.1279) H.N.

A l'occasion de **Vav Tichri**

48^e Hilloula de la mère du Rabbi,
la Rabbanit Hatzadkanit 'Hanna ז"ל



Le mouvement Neché Oubnot 'Habad
a le plaisir de vous convier à une

CONFÉRENCE

Dimanche 23 sept. 2012
à partir de 20h

dans les salons '**Haya Mouchka**

49/51, rue Petit - 75019 Paris
(Métro: Ourcq)

Public exclusivement féminin - Entrée libre

LE COIN DE LA HALA'HA

Que fait-on la veille de Roch Hachana (cette année dimanche 16 septembre 2012) ?

On ne récite ni le Ta'hanoune ni les Psaumes 20 et 86 durant la prière du matin. On ne sonne pas le Choffar, afin de marquer la différence entre la coutume (du mois d'Elloul) et l'obligation (de Roch Hachana).

En présence de dix hommes, chacun récite le texte de «Hatarat Nedarim», l'annulation des vœux, afin de ne pas commencer la nouvelle année tant qu'on n'aurait pas accompli tout ce qu'on a promis l'année précédente : en effet, à Roch Hachana, chacun promet de mieux faire. Mais quelle serait la valeur d'une telle promesse si on n'avait pas tenu les promesses de l'année écoulée ?

Les hommes se coupent les cheveux, s'immergent dans le Mikvé. On revêt les vêtements de fête car on est confiant que D.ieu jugera chacun avec miséricorde.

On augmente les dons à la Tsedaka (charité) en s'assurant que chacun a de quoi faire face aux dépenses de la fête.

Nombreux sont ceux qui se rendent au cimetière sur les tombes des êtres chers disparus et des Tsadikim (Justes) afin qu'ils intercèdent en faveur de leurs descendants et de leurs fidèles.

De nos jours, on évite de jeûner et on préfère donner à la Tsedaka (charité) l'argent équivalent aux repas consommés (en général une somme multiple de 18).

Que fait-on à Roch Hachana ?

Dimanche 16 septembre 2012, après avoir mis des pièces à la Tsedaka (charité), les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de Roch Hachana ainsi qu'une bougie qui dure au moins 48 heures (**avant 19h 43**, horaire de Paris) avec les bénédictions suivantes :

1) «*Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h*

Haolam Achère Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner Chel Yom Hazikarone » ; et (2) : «*Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Chéhé'héyanou Vekiyemanou Vehiguianou Lizmane Hazé*».

(«*Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous as sanctifiés par Ses commandements et nous as ordonné d'allumer les lumières du Jour du Souvenir. Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu Roi du monde qui nous a fait vivre, exister et arriver à cet instant*»).

Après la prière du soir, on se souhaite mutuellement : «*Lechana Tova Tikatev Vété'hatème*» - «*Sois inscrit(e) et scellé(e) pour une bonne année*». Après le Kiddouch, on se lave les mains rituellement et on trempe la 'Hallah dans le miel et non dans le sel (et ce, jusqu'à Hochaana Rabba, dimanche 7 octobre inclus). Ensuite on trempe un morceau de pomme douce dans le miel, on dit la bénédiction : «*Boré Péri Haëts*» et on ajoute : «*Yehi Ratsone Milfané'ha Chete'hadèche Alénou Chana Tova Oumetouka*» («*Que ce soit Ta volonté de renouveler pour nous une année bonne et douce*»). Durant le repas, on s'efforce de manger de la tête d'un poisson, des carottes sucrées ou du gâteau au miel, une grenade et, en général, des aliments doux, pas trop épicés, comme signes d'une bonne et douce année.

Lundi soir 17 septembre, les femmes, les jeunes filles et les petites filles allument les bougies de la fête (**après 20h 47**, horaire de Paris) à partir de la flamme allumée avant la fête, avec les mêmes bénédictions que la veille.

On aura auparavant placé sur la table un fruit nouveau, qu'on mangera après le Kiddouch, avant le repas.

Lundi 17 et mardi 18 septembre, on écoute la sonnerie du Choffar. Si on n'a pas pu l'entendre à la synagogue, on peut encore l'écouter toute la journée.

Lundi après-midi, après la prière de Min'ha, on se rend près d'un cours d'eau et on récite la prière de Tachli'h.

Durant les deux jours de Roch Hachana, on évite les paroles inutiles et on s'efforce de lire de nombreux Tehilim (Psaumes).

Il est permis de porter des objets dans la rue les deux jours de Roch Hachana.

Jusqu'à Yom Kippour inclus, on ajoute dans la prière du matin le Psaume 130 et on récite matin et après-midi (sauf Chabbat) la prière «*Avinou Malkénou*» («*Notre Père, notre Roi*»). On ajoute certains passages de supplication dans la prière de la «*Amida*». On multiplie les actes de charité et, en général, on s'efforce d'être davantage scrupuleux dans l'accomplissement des Mitsvot.

Mercredi 19 septembre, le jeûne de **Guedalya** commence à **5h 57** et se termine à **20h 34** (horaires de Paris).

F. L.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

en la consacrant à un autre sacrifice.

Mitsva positive n° 107 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

• **Judi 13 septembre – 26 Elloul**
Mitsva positive n° 107 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint selon lequel l'on devient impur au contact d'un mort.

• **Vendredi 14 septembre – 27 Elloul**
• **Samedi 15 septembre – 28 Elloul**
• **Dimanche 16 septembre – 29 Elloul**
• **Lundi 17 septembre – 1er Tichri**
• **Mardi 18 septembre – 2 Tichri**
• **Mercredi 19 septembre – 3 Tichri**
Même étude que le 26 Elloul

Comme chaque année,
Le Beth Loubavitch est à votre disposition
pour procéder gracieusement aux

SONNERIES DU CHOFFAR de Roch Hachana

auprès des personnes âgées,
malades, hospitalisées
ou autres...

N'attendez pas la dernière minute, contactez-nous au **01 45 26 87 60**
pour nous communiquer vos coordonnées

*Le Beth Loubavitch
et ses Institutions Scolaires*

souhaitent

Chana Tova Oumetouka

à toute la Communauté

Votre Boîte de Tsédaka est pleine !

Contactez-nous au **01 45 26 87 60**
Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Vous pouvez également la déposer au Beth Loubavitch : 8 rue Lamartine - Paris 9^e ou 55 rue Petit - Paris 19^e

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.